

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 26/05/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
26/05/2026

L'an 2026, le 21 Mai à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DE BLOIS Bruno, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2026.

**Présents** : M. de BLOIS Bruno, Maire,  
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARCHAL Séverine,  
MARTIN Muriel, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,  
MM : BLEUSE Georges, CHABIN Raphaël, DELIGNY Frédéric, JEULIN Patrick,  
ROBERT Arthur, ROBLEDO Olivier

**Excusée avant donné procuration** :  
Mme MIALLET Julia à Mme COLLET Elisabeth

**Excusé** : M. PAQUES Pierre

**A été nommé(e) secrétaire** : M. ROBERT Arthur assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

### 2026-32 – Désignation des commissaires titulaires et suppléants pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

L'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) précise les modalités d'installation de la CIID. La Communauté de Communes des Portes de Sologne a donc créé une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). Elle se réunit généralement une fois par an afin de donner un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers.

La composition de la CIID est la suivante :

- président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la commission ;
- 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.

Les listes doivent être dressées par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres et revêtir la forme d'une délibération. Les propositions des communes membres doivent également faire l'objet d'une délibération des Conseils municipaux.

La CCPS invite le Conseil municipal à délibérer pour proposer les membres de la CIID, selon la répartition suivante :

Ardon : 2 titulaires et 2 suppléants

Jouy-le-Potier : 2 titulaires et 2 suppléants  
La Ferté Saint-Aubin : 6 titulaires et 6 suppléants  
Ligny-le-Ribault : 2 titulaires et 2 suppléants  
Marcilly-en-Villette : 4 titulaires et 4 suppléants  
Ménestreau-en-Villette : 3 titulaires et 3 suppléants  
**Sennely : 1 titulaire et 1 suppléant**

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de désigner Monsieur Bruno de BLOIS commissaire titulaire et Monsieur Patrick JEULIN commissaire suppléant pour représenter la commune au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,  
M. ROBERT Arthur



En mairie, le 21/05/2026



Le Maire,  
M. de BLOIS Bruno

